

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1327

présenté par

M. Lottiaux, rapporteur, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Blanc, M. Chenu, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dutremble, Mme Galzy, M. Giletti, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guibert, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Joubert, Mme Laporte, M. Limongi, Mme Lorho, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Ménagé, M. Odoul, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Taverne, M. Tesson, M. Tonussi, M. Michelet, M. Gery, M. Humbert, M. de Lépinau, Mme Joncour, Mme Robert-Dehault, Mme Ménaché, M. Markowsky, M. Vos, M. Rancoule, Mme Rimbart, M. Evrard, Mme Lechon, Mme Levavasseur, M. Salmon, Mme Lechanteux, M. Buisson, M. Baubry, M. Michoux, M. Lioret, M. Emmanuel Taché, M. Weber, M. Casterman, M. Guiniot, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Chudeau, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Alloncle et M. Bernhardt

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	6 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	6 000 000
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Domaine national de Chambord a accueilli en 2024 plus de 1,186 million de visiteurs, dont 30% de clientèle étrangère.

Ce site emblématique de la Renaissance fonctionne essentiellement sur ressources propres, avec une subvention de fonctionnement pour charges de service public représentant moins de 10% du budget de l'EPIC et une subvention d'investissement annuelle de 2,5 M€, à laquelle s'est ajoutée en 2024 une subvention de 2,2 M€ pour l'aile François 1er.

L'établissement a en effet conçu un projet d'établissement « Renaissance et révolutions » en 3 temps, pour un montant de l'ordre de 100 M€, qui prévoit en première partie la rénovation de l'aile François 1er. Les travaux sur cette aile sont découpés en 3 phases, pour un montant total de 37 M€:

- Phase 1 : sauvetage et consolidation : 12 M€
- Phase 2 : restauration : 15 M€
- Phase 3 : aménagement intérieur, avec un parcours muséographique : 10 M€.

Pour mener à bien ces travaux, l'établissement compte à la fois sur des ressources propres, du mécénat, et une collecte populaire. Il convient qu'il puisse aussi disposer de ressources complémentaires émanant de l'État. Sur l'année 2026, les besoins sont en autorisations d'engagement, afin de pouvoir lancer l'ensemble des procédures de la phase 1 pour une réalisation partielle sur 2026 et poursuivie sur 2027 et 2028.

Il est donc proposé, par le présent amendement, d'accorder des crédits complémentaire de 6 M€ afin que l'établissement puisse conclure les différents marchés et lancer les travaux de la première phase, qui s'étaleront jusqu'en 2028.

Concrètement, il s'agit d'ajouter au programme 175 « Patrimoines », action 01 « Monuments historiques et patrimoine monumental » 6 M€ en AE et en CP et de retirer au programme 224, « Soutien aux politiques du ministère de la culture », Action 07 « Fonctions de soutien du Ministère » 6 M€ en AE et CP, sur les 870 M€ inscrits.